

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant

Postulat Vassilis Venizelos et consorts visant à dégager les conditions favorables aux fusions de communes volontaires

La commission s'est réunie le 21 avril 2008 à la salle des conférences du Château cantonal à Lausanne. Elle était composée de Mmes Jacqueline Bottlang-Pittet, Anne Décaillet, Anne-Marie Depoisier, Béatrice Métraux, de MM. François Debluë, Philippe Modoux, Philippe Randin, Gil Reichen, Jean-Marc Sordet, Vassilis Venizelos et Jean-Robert Yersin, premier membre nommé, qui a été confirmé dans la fonction de président-rapporteur.

Assistent également à la séance M. Philippe Leuba, conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur (DINT) accompagné de MM. Eric Golaz, chef du service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI) et Jean-Vincent Rieder, adjoint, responsable des affaires communales au SeCRI. Ce dernier a rédigé les notes de séance et nous l'en remercions.

Les objectifs du postulat

On constate que les limites administratives communales ne correspondent plus au vécu quotidien de leurs résidents, que de nombreuses communes ont de la peine à assumer les tâches qui leur sont imparties, notamment en matière d'aménagement du territoire et qu'il devient difficile de trouver des syndics et conseillers municipaux. Les communes risquent ainsi de perdre du pouvoir. Pour les revivifier, il faut les inciter à fusionner jusqu'à atteindre une taille optimale. Malheureusement, si ce constat est largement partagé, on n'observe qu'un faible taux de réussite sur le terrain. Il serait donc opportun d'analyser les raisons de cette situation, notamment celles des échecs enregistrés, d'envisager si de nouvelles dispositions pourraient amener à une plus grande réussite et de connaître les intentions du Conseil d'Etat en la matière. Il n'est en aucun cas question de promouvoir des méthodes coercitives ou de vouloir des fusions pour le seul principe de la fusion. Les propositions doivent émaner des communes et le rôle du canton est de favoriser et stimuler de telles démarches puis d'accompagner les communes pour la réalisation de leurs projets.

Position du Conseil d'Etat

M. Leuba précise que les préoccupations du postulant sont partagées par le Conseil d'Etat et rappelle que l'encouragement de fusions de communes constitue une des mesures du programme de législature 2007-2012. Dans ce sens, il peut affirmer que les efforts ne sont pas ménagés pour promouvoir les fusions des communes. Il fait savoir que depuis son entrée en fonction en juillet 2007, il s'est personnellement déplacé à plusieurs reprises à l'invitation de municipalités de communes désirant fusionner et qu'il entend poursuivre dans cette voie et se rendre partout où sa présence sera

sollicitée dans le cadre de l'engagement de communes dans un projet de fusion.

M. Leuba ne partage pas la vision pessimiste du postulant. A cet égard, il fait remarquer que jamais, dans ce canton, on n'a autant parlé de fusions qu'aujourd'hui. Outre les communes d'Assens et de Malapalud dont la fusion devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2009, 56 communes sont actuellement engagées dans des projets de fusion pour lesquels les services concernés de l'administration cantonale ont été approchés. Les annexes 1 et 2 recensent les fusions effectives et les projets en cours. Quelque 40 autres communes sont ou ont été une fois ou l'autre impliquées dans une phase de réflexion (voir annexe 3).

M. Leuba nous a également informés que, à la suite d'une rencontre avec les délégués du projet de fusion des 12 communes autour de Granges-près-Marnand (Valbroye), il a promis de présenter avant l'été au Grand-Conseil un EMPL modifiant l'article 14 de la loi sur les fusions de communes (LFusCom). Cet article stipule en effet que, pour les premières élections des autorités de la nouvelle commune, la convention de fusion peut prévoir que chaque commune fusionnante forme un cercle électoral. Toutefois, dans le cadre d'une fusion d'un grand nombre de communes, une meilleure représentativité serait assurée pour l'élection de la municipalité (dont le nombre de membres ne peut légalement excéder 9), si la loi prévoyait la possibilité de créer des arrondissements électoraux composés de plusieurs communes. Dans l'exemple ci-dessus, les délégués aimeraient former 3 cercles de 4 communes.

Pour le chef du DINT, les freins aux projets de fusion de communes ne relèvent pas du cadre légal ; ce qui pèse le plus auprès des citoyens d'une commune, c'est le fait qu'en fusionnant, il y a la perte des armoiries et de la bourgeoisie. Le deuxième élément touche au taux d'impôt qui peut être considérablement différent entre les communes qui fusionnent. Cependant, M. Leuba précise que, au regard de son expérience acquise sur le terrain, aucune fusion n'est motivée par la question d'un gain financier. Ce qui est attendu d'une fusion, c'est plutôt la création ou l'augmentation de compétences communales dans des domaines comme la politique sociale ou l'aménagement du territoire.

En résumé, M. Leuba ne croit pas que la politique actuelle du Conseil d'Etat en matière d'incitation de fusion manque d'outils. Ces instruments existent. Ils sont trop jeunes pour les changer maintenant. Il faut toutefois continuer à les promouvoir et intensifier l'effort du Conseil d'Etat dans son engagement sur le terrain.

Discussion générale

La discussion a également porté sur le rôle des associations de communes qui permettent à de nombreuses communes d'assurer des tâches qu'elles ne pourraient pas ou plus effectuer seules. Cependant, certaines en arrivent ainsi à devenir des coquilles vides dont le pouvoir se résume à élire des délégués dans ces différentes associations. Il est précisé que l'appartenance à ces groupements ne constitue en aucun cas un obstacle à une fusion, que celle-ci regroupe ou non l'ensemble des communes de l'association.

Les possibilités offertes par les fractions de commune ont également été évoquées mais il semble bien que ce fractionnement ne constitue plus qu'un vestige limité à quelques cas particuliers et ne présente pas, en l'occurrence, une solution d'avenir.

Bien consciente que la réponse à ce postulat ne pourra pas apporter des réformes fondamentales et qu'en la matière il faut laisser un peu de temps au temps, une très large majorité de la commission s'est prononcée en faveur du renvoi au Conseil d'Etat pour rapport. Il importe en effet de ne pas laisser retomber le soufflé et de poursuivre avec conviction l'effort d'information et d'incitation. Notre canton est en retard sur ce dossier et cette situation est péjorative pour l'efficacité des politiques cantonales et communales. Les prérogatives communales ne pourront être maintenues, voire augmentées, que si ces dernières se montrent aptes à les assumer de manière suffisante.

Par 10 voix pour, avec 1 abstention, la commission vous recommande donc de renvoyer ce postulat au Conseil d'Etat.

Annexes : Ment.

.

Yverdon-les-Bains, le 18 mai 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Jean-Robert Yersin*

Inventaire des fusions de communes effectives

État : avril 2008

Communes	Nom de la nouvelle commune	Date d'entrée en vigueur de la fusion
Lavey Morcles	Lavey-Morcles	1852
Bussy-sur-Morges Chardonney-sur-Morges	Bussy-Chardonney	1 ^{er} avril 1961
Montreux-Châtelard Montreux-Planches	Montreux	1 ^{er} janvier 1962
Romainmôtier Envy	Romainmôtier-Envy	1 ^{er} janvier 1970
Villars-Lussery Lussery	Lussery-Villars	1 ^{er} janvier 1999
Champmartin Cudrefin	Cudrefin	1 ^{er} janvier 2002
La Rogivue Maracon	Maracon	1 ^{er} janvier 2003
Rovray Arrissoules	Rovray	1 ^{er} janvier 2005
Rossens Sédeilles Villarzel	Villarzel	1 ^{er} juillet 2006
Avenches Donatyres	Avenches	1 ^{er} juillet 2006
Donneloye Mézeray-près-Donneloye Gossens	Donneloye	1 ^{er} janvier 2008

Inventaire des projets de fusion de communes en cours

État : avril 2008

Communes	District	Etat d'avancement
Assens Malapalud	Gros-de-Vaud	Fusion acceptée le 24 février 2008 par le corps électoral Entrée en vigueur de la fusion prévue au 1^{er} janvier 2009
Cerniaz Champtauroz Combremont-le-Grand Combremont-le-Petit Dompierre Granges-près-Marnand Henniez Marnand Sassel Seigneux Treytorrens Villars-Bramard	Broye-Vully	Convention en discussion Entrée en vigueur de la fusion envisagée pour le 1^{er} janvier 2010
Cully Epeses Grandvaux Riex Villette	Lavaux-Oron	Relance du projet de fusion refusé le 25.02.2005 par le corps électoral Nouveau scrutin populaire envisagé dans le courant 2009 et entrée en vigueur de la fusion envisagée au 1^{er} janvier 2011

Lucens Oulens-sur-Lucens	Broye-Vully	Rédaction d'un projet de convention Entrée en vigueur de la fusion envisagée au 1^{er} juillet 2011
Bellerive Chabrey Constantine Cudrefin Montmagny Mur Vallamand Villars-le-Grand	Broye-Vully	Rédaction d'un projet de convention Entrée en vigueur de la fusion envisagée au 1^{er} juillet 2011
Dommartin Naz Poliez-le-Grand Sugnens	Gros-de-Vaud	Elaborations des propositions par les groupes de travail Entrée en vigueur de la fusion envisagée au 1^{er} juillet 2011
Eclagnens Goumoens-la-Ville Goumoens-le-Jux Penthéréaz	Gros-de-Vaud	Elaborations des propositions par les groupes de travail Entrée en vigueur de la fusion envisagée au 1^{er} juillet 2011
Bettens Bioley-Orjulaz Oulens-sous-Echallens St-Barthélemy	Gros-de-Vaud	Elaborations des propositions par les groupes de travail Entrée en vigueur de la fusion envisagée au 1^{er} juillet 2011
Montaubion-Chardonney Peney-le-Jorat Poliez-Pittet Sottens Villars-Tiercelin Villars-Mendraz	Gros-de-Vaud	Rencontres intercommunales Préparation d'un préavis d'intention des municipalités aux des organes délibérants

Bussigny-sur-Oron Châtillens Essertes Chesalles-sur-Oron Ecoteaux Les Tavernes Les Thioleyres Maracon Oron-la-Ville Oron-le-Châtel Palézieux Vuibroye	Lavaux-Oron	Rencontres intermunicipales Sondage favorable auprès du corps électoral en mai 2007
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------



Service des communes et des relations institutionnelles (SeCRI)
Secteur des affaires communales

Annexe n°3

Inventaire des projets de fusion de communes (non déclarés officiellement au SeCRI) État : avril 2008

Cette liste est établie sur la base d'informations recueillies de manière inofficielles (articles de presse, site Internet des communes, etc). Les critères d'exhaustivité et d'exactitude ne sauraient dès lors être attribués à cette liste, dès lors que les communes concernées ou impliquées dans un processus de fusion n'ont aucune obligation de prendre contact officiellement avec les services de l'Etat avant de disposer d'un projet définitif de convention de fusion.

Communes	District	Etat d'avancement
Agiez Bofflens Bretonnières Croy Juriens La Praz Premier Romainmôtier-Envy Vaulion	Jura-Nord vaudois	Phase de réflexion

Bullet Mauborget Sainte-Croix	Jura-Nord vaudois	Rencontres intermunicipales
Les Thiolleyres Puidoux	Lavaux-Oron	Phase de réflexion
Colombier Echichens Monnaz Saint-Saphorin	Morges	Préavis concernant l'étude de faisabilité accepté par les organes délibérants
Echandens Denges Lonay Préverenges	Morges	Phase de réflexion
Cossonay La Sarraz Penthalaz	Morges	Phase de réflexion
Bogis-Bossey Chavannes-de-Bogis Chavannes-des-Bois Commungny Coppet Crans-près-Céligny Founex Mies Tannay	Nyon	Préavis concernant l'étude de faisabilité accepté par les organes délibérants Sondage d'opinion auprès de la population en mars 2008 (résultats pas encore connus)
Chésérax Gingins	Nyon	Rencontres intermunicipales
Chardonne Corsier Corseaux Jongny	Riviera-Pays-d'Enhaut	Phase de réflexion